

Dépôt sur
www.argentan.fr
en date du 06/10/2025

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir: 1 Votants: 31 <u>Vote</u> Pour: 31 Contre: 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe; TÉRÉSA Isabelle; TERRÉ Françoise; THIERRY Anne-Charlotte; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u>: DE GOUSSENCOURT Marc; HOULLIER Karim.

2025-114	Budget principal - Décision modificative n° 2
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DES PENSES DE FONCTIONNEMENT:							27 352,00€
nature		gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre	article						
011	61521	SPO	322	G4		Entretien et réparation de terrains	-7 000,00
011	62268	CPJ	020	XI		Autres honoraires, conseils	7000,00
011	6182	DAG	020	XI		Documentation générales et techniques	-1080,00
65	65811	PMG	020	E4		Droits d'utilisation Informatique en nuage	1080,00
023	023	FIN	01	CD		Virement la section d'investissement	-12 950,00
011	62268	CPJ	020	XI		Autres honoraires, conseils	0950,00
011	6042	ACM	331	G6	G6VDM	Achats de prestations de services	12200,00
011	6042	ACM	331	G6	G6CLM	Achats de prestations de services	7200,00
65	65568	PAT	314	H4		Contributions aux organismes de regroupement	1 700,00
011	60632	TOU	633	H6		Fournitures de petit équipement	-270,00
011	6068	TOU	633	H6		Autres matières et fournitures non stockées	-230,00
011	6251	TOU	633	H6		Déplacements et missions - Voyages, déplacements et missions	-120,00
011	6156	DCTP	20	HD		Maintenance	-930,00
011	6234	DCTP	20	HD		Publicité, publication, relations publiques - Réceptions	-150,00
042	6811	FIN	01	CD		Dotations aux amortissements	45 500,00
011	61358	SML	020	D2		Locations mobilières - Autres	-13 000,00
011	606122	FLU	321	G4		Fournitures non stockées - Energie - Gaz	-18148,00
011	6156	DBI	020	XI		Maintenance	-6400,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							27 352,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre	article						
74	7473	ACM	331	G6	G6VDM	Participations - Départements	3 652,00
70	7035	TOU	633	H6		Locations de droits de chasse et de pêche	1 700,00
75	75888	DEES	020	G0		Autres produits divers de gestion courantes - Autres	18 000,00
70	70311	PMG	025	E4		Concessions dans les cimetières	4 000,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :							95 000,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service		libellé du compte	montant
chapitre / opération	article						
313	2128	PMG	026			Reprise de concessions	-2 700,00 €
104	2051	DSI	020	X1		Renouvellement matériel et mobilier	2 700,00 €
103	2151	SDP	845	F12		Gros entretien voirie	15 000,00 €
103	2151	SDP	845	F12		Gros entretien voirie	95 000,00 €
102	2188	SDP	020	F7		Gros entretien parcs, jardins, aires de jeux	-15 000,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :							95 000,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service		libellé du compte	montant
chapitre / opération	article						
309	1321	ING	60	J1		Action cœur de ville	12 950,00 €
021	021	FIN	01	C0		Virement à la section de fonctionnement	-12 950,00 €
103	1328	SDP	020	F7		Gros entretien voirie	95 000,00 €
040	28031	FIN	01	C0		Amortissements des frais d'études	45 500,00 €
10	10222	FIN	01	C0		FCTVA	-45 500,00 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

2025-115	Budget annexe « Musées » – Décision modificative n° 1
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

Article unique

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
042	6811	FIN	01	C0	Dotations aux amortissements des immo incorp. et cop.	351,00
011	60611	FLU	314	H4	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	-351,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
040	281848	FIN	01	C0	Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	351,00
10	10222	FIN	01	X0	FCTVA	-351,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAoui Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

2025-116	Budget annexe « Quai des Arts » – Décision modificative n° 1
----------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
67	673	QDA	316	H3	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 000,00
011	606122	QDA	316	H3	Fournitures non stockables - Energie gaz	-4 000,00
042	6811	FIN	01	C0	Dotations aux amortissements des immobilisations	620,00
68	6817	FIN	01	C0	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	175,00
011	606122	QDA	316	H3	Fournitures non stockables - Energie gaz	-175,00
65	65811	QDA	316	H3	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	4 000,00
011	606122	QDA	316	H3	Fournitures non stockables - Energie gaz	-4 000,00
011	606122	QDA	316	H3	Fournitures non stockables - Energie gaz	-620,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						620,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
21	2188	FIN	01	C0	Autres immobilisations corporelles - Autres	620,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						620,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
040	28188	FIN	01	C0	Amortissements autres immobilisations corporelles	620,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécursois citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

2025-117	Budget annexe « Petite Enfance » – Décision modificative n° 1
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
68	6817	ENF	4222	G2	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	250,00
011	60628	ENF	011	G2	Autres fournitures non stockées	-250,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
--	--

Date de convocation
16 septembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 30
Pouvoir : 1
Votants : 31

Vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

— 6 OCT. 2025

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

2025-118	Budget principal – Extinction de créances
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
Vu l'instruction codificatrice n°11022 du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
Considérant la demande du Comptable public de passer des écritures d'extinction de créances ;
Considérant l'avis de la commission de surendettement ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De constater l'effacement des créances suivantes du budget principal :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2020	227	Inscription centre de loisirs CLM	32,94 €
2020	759	Inscription centre de loisirs VDM	49,40 €
Total créances éteintes :			82,34 €

Article 2

De prévoir au budget principal les crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

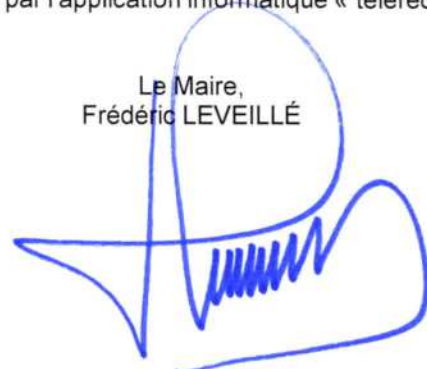
Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

2025-119	Taxe sur les friches commerciales – Locaux passibles de la taxe en 2026
-----------------	--

Vu le code général des impôts, notamment l'article l'article L.1530 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 instaurant la taxe sur les friches commerciales sur le territoire communal ;
Considérant les avis favorables des commissions 3 et 4, réunies respectivement les 8 et 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De fixer comme suit la liste des locaux à soumettre à la taxe sur les friches commerciales au titre de l'année 2026.

adresse	commune	n° invariant	références cadastrales	type d'enseigne (ancienne activité)	nom de l'ancienne enseigne	première année de vacance
88 rue St Martin	Argentan	0060143420	AH 0940	bar restaurant	Chez Romy	2020
1 rue de l'hôtel de ville	Argentan	0060024241	AK 0321	restaurant brasserie	Le Donjon	2017
2 rue de l'hôtel de ville	Argentan	0060170719	AK 0321	hôtel	Le Donjon	2017
9 rue Pierre Ozenne	Argentan	0060064384	AH 0439	commerce de détail	Histoire Naturelles	2009
7 place de Lattre de Tassigny	Argentan	0060062720	AI 0123	commerce de détail	Kristel 2	2024
9 rue St Germain	Argentan	0060023014	AH 0770	commerce de détail	Les coulisses de Capucine	2021
17 ruelle Cabot	Argentan	0060141913	AH 0412	commerce de détail	La Broscaie	2013
2 place de Lattre de Tassigny	Argentan	0060145770	AI 0641	agence bancaire	Société Générale	2023
5 rue Eugène Denis	Argentan	0060066398	AI 0196	pharmacie	Pharmacie du marché	2023
26 place Henri IV	Argentan	0060023585	AI 00750	commerce de détail	Peinturier	2022
3 place du Général Leclerc	Argentan	0060021850	AH 0005	boulangerie	La Normandine	2021
35 avenue de la 2 ^{ème} DB	Argentan	0060170691	ZE 0338	hôtel bar	Le Normandy	2022
35 avenue de la 2 ^{ème} DB	Argentan	0060026920	ZE 0338	hôtel bar	Le Normandy	2022
1 rue de la Vicomté	Argentan	0060141273	AH 0822	étude notariale	Le Bras	2021

Article 2

D'autoriser Monsieur le maire à transmettre cette liste aux services fiscaux avant le 1^{er} octobre 2025 afin de permettre le recouvrement de la taxe.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-120	Régularisation administrative suite à cession d'un chariot télescopique à la société Manuco Services

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de décider des aliénations des biens communaux ;
Considérant le prix d'acquisition d'une valeur de 14 000 € H.T. ;
Considérant la nécessité d'abroger la délibération n° 2024-148 du 16 décembre 2024 faisant apparaître un prix d'acquisition de 16 800 € TTC ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération n° 2024-148 du 16 décembre 2024.

Article 2

De céder à l'entreprise Manuco Services – 265 rue André Noël- Z.A. Le Moulin à Vent – 27210 BOULLEVILLE, un chariot télescopique de marque Merlo appartenant au domaine privé de la ville.

Article 3

De fixer le prix de vente de cet équipement à 14 000 € H.T.

Article 4

D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-121	Financement de l'étude de marché et juridique du cinéma du centre-ville d'Argentan

Vu le code des collectivités territoriales ;
Vu la convention cadre « Action Cœur de Ville » co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018 ;
Vu l'homologation de la convention cadre « Action Cœur de ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par l'arrêté préfectoral n° 1122-19-10-021 du 6 mai 2019 ;
Vu l'avenant 1 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » du 9 mars 2020 ;
Vu l'avenant 2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » du 8 août 2024 ;
Considérant le marché public de prestations intellectuelles au sujet de l'étude de marché et analyse juridique, économique et financière concernant le cinéma de la ville d'Argentan attribué à la SARL Hexacom ;
Considérant que la Caisse des Dépôts souhaite apporter son soutien financier à l'étude de marché et juridique du cinéma de centre-ville d'Argentan ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 8 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de subvention avec la Caisse des Dépôts pour un financement d'étude 2025 relative à l'étude de marché et juridique du cinéma de centre-ville d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-122	Rapport pluriannuel d'activités de Terres d'Argentan Interco

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;
Considérant que tout établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;
Considérant que ce rapport d'activité a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, un bilan d'activité de la communauté de communes, ventilé par grands domaines de compétences ;
Considérant que dans un contexte marqué par l'installation d'une nouvelle gouvernance communautaire, la crise du COVID et le confinement, la réorganisation profonde des services dans le cadre de l'administration partagée, aucun rapport n'a été produit jusqu'à présent ;
Considérant qu'un document de synthèse retraçant l'activité de ces cinq dernières années de fonctionnement de Terres d'Argentan Interco a été élaboré afin de rendre compte de l'activité des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte du rapport pluriannuel d'activités de Terres d'Argentan Interco pour les années 2020-2025.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-123	Cession à la société civile immobilière Ker'Immo de la parcelle ZE 430 située sur la zone d'activités de l'Expansion

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Considérant le terrain cadastré section ZE n°430, d'une superficie de 210 m², situé sur la zone d'activités de l'Expansion à Argentan ;

Considérant la demande de la société Borney, via la société civile immobilière KER'IMMO immatriculée sous le numéro 897 423 414 au RCS Laval et porteuse du financement de l'acquisition, visant à récupérer un délaissé connexe à leur propriété sur la zone d'activités de l'Expansion ;

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession ;

Considérant l'estimation de France Domaines en date du 21 mai 2025 évaluant ce terrain à 1 700 €, assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 % ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la cession à la société civile immobilière KER'IMMO qui portera le financement de l'acquisition, immatriculée sous le numéro 897 423 414 au RCS Laval dont le siège social est situé 6 rue de la Poste à Saint-Ellier-du-Maine (53220), de la parcelle cadastrée ZE n°430 représentant une superficie de terrain de 210 m².

Article 2

De céder la parcelle de 210 m² au prix de 1 700 € assortie de la marge d'appréciation de ± 10 %.

Article 3

De dire que soit mis à la charge de l'acquéreur les frais de bornage, les frais de clôture, les frais de raccordement aux réseaux et les frais d'acte.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe JIDOUARD, 1^{er} adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer tous actes et documents afférents.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim. <u>N'ont pas pris part au vote</u> : CHOQUET Brigitte ; THIERRY Anne-Charlotte.

2025-124	Avis municipal concernant la démolition d'immeuble collectif d'Orne Habitat situé 1-3 rue du Moulin à Vent à Argentan
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.443-15-1 ;
Considérant le courrier de la Direction Départementale des Territoires du 7 avril 2025 relatif au projet de démolition d'un immeuble collectif de 20 logements situé 1 et 3 rue du Moulin à Vent à Argentan ;
Considérant que cette démolition s'inscrit dans le Plan Stratégique de Patrimoine d'Orne Habitat 2024-2033 ;
Considérant que le Bureau d'Orne Habitat a décidé la démolition de cet immeuble ;
Considérant qu'Orne Habitat avait engagé le relogement de l'ensemble des ménages habitant l'immeuble concerné par la démolition ;
Considérant qu'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ne peut être démoli sans l'accord préalable de la commune d'implantation ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable à la démolition d'un immeuble collectif de 20 logements situé 1-3 rue du Moulin à Vent à Argentan.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-125	Adhésion à la centrale d'achat CAP Territoires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-2 et suivants ;
Considérant le besoin de la ville d'Argentan d'acquérir des fournitures et des services de manière régulière pour garantir ses activités et ses services à la population ;
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville d'Argentan de rechercher des moyens d'optimiser les coûts, tout en garantissant la fiabilité et la qualité des fournitures et des services acquis ;
Considérant que le recours à la centrale d'achat CAP Territoires permet à la ville d'Argentan de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention permettant le recours à la centrale d'achat CAP Territoires.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Alexandra BELHACHE, *6^{ème} adjointe déléguée*, à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-126	Groupement de commandes avec Terres d'Argentan Interco et le CCAS d'Argentan concernant un marché de fournitures courantes pour les services techniques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu le projet de convention de groupement de commandes ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le centre communal d'action sociale de la ville d'Argentan afin de passer et d'exécuter un marché relatif à l'achat de fournitures courantes pour les services techniques ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le centre communal d'action sociale de la ville d'Argentan pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à l'achat de fournitures courantes pour les services techniques (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes passé en appel d'offres ouvert).

Article 2

De désigner la ville d'Argentan, représentée par son maire, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

Article 3

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-127	Modification du tableau des effectifs – Divers services

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ;
Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux ;
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les mouvements intervenus au sein de la collectivité ;
Considérant la liste d'aptitude du Président du Centre de Gestion de l'Orne au titre de la promotion interne 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De procéder aux modifications d'effectifs suivantes :

- Service Camping :
Suppression, à compter du 13 octobre 2025, d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et création, à la même date, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

- Quai des Arts :
Création, à compter du 12 septembre 2025, de 5 contrats de vacation et fixation de la rémunération, selon la mission, à 24 € pour une vacation d'accueil et 50 € pour une vacation de tenue de bar.
- Service Enfance jeunesse :
Suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et création, à la même date, de deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 70 % soit 24.5/35^{ème}.
- Service des sports :
Suppression, à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et création, à la même date, d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet.
- Résidences autonomie :
Suppressions, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet et d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, et création à la même date, de deux postes d'agent social territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Direction développement social :
Suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un poste d'attaché territorial à temps complet et création, à la même date, d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.
- Service Espaces verts :
Suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et création, à la même date, de trois postes d'adjoint technique territorial à temps complet.
- Direction Développement du territoire :
Suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et création, à la même date, d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Article 2

De recourir au contrat d'apprentissage et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Alexandra BELHACHE, 6^{ème} adjointe déléguée, à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de trois apprentis, conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Multi-accueil	Agent Multi-accueil	DE Auxiliaire de puériculture	01/09/2025 au 30/11/2026
Multi-accueil	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	De septembre 2025 à août 2028
Service espaces verts	Agent espaces verts	CAP ou BAC PRO ou TJEP suivant profil du candidat retenu	25/08/2025 au 31/08/2027

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-128	Mise à disposition de personnel dans le cadre de l'administration partagée

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-12 à L.512-15 ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu la convention générale de mutualisation ;
Considérant qu'il convient de mettre en place les conventions de mise à disposition individuelle nécessaires au bon fonctionnement de l'administration partagée ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De renouveler la mise à disposition pour une durée de 3 ans des emplois suivants :

De la ville vers la communauté de communes Terres d'Argentan Interco
• La directrice du développement de l'action sociale à hauteur de 10 % de son temps de travail • Le directeur de l'administration générale à hauteur de 50 % de son temps de travail
De la communauté de communes Terres d'Argentan Interco vers la ville
• La directrice éducation enfance sport à hauteur de 50 % de son temps de travail • Le directeur du développement du territoire à hauteur de 50 % de son temps de travail • La directrice culture tourisme et patrimoine à hauteur de 50 % de son temps de travail • Le directeur des services techniques à hauteur de 50 % de son temps de travail • La responsable du service tourisme à hauteur de 50 % de son temps de travail • L'assistante de direction du service culture tourisme patrimoine à hauteur de 50 % de son temps de travail
De la ville vers le CCAS
• La directrice du développement social à hauteur de 10 % jusqu'au 30 septembre 2025 et à hauteur de 40 % à compter du 1^{er} octobre 2025

Article 2

De prévoir la mise à disposition individuelle, à compter du 2^{ème} semestre 2025 et pour une durée de 3 ans, de la responsable administrative et financière des services techniques auprès de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Article 3

De prévoir la mise à disposition des deux ludothécaires du réseau des médiathèques auprès de la ville d'Argentan à hauteur de 50 % de leur temps de travail.

Article 4

De prévoir la mise à disposition, à compter du 2 novembre 2025, d'un agent de la ville d'Argentan (exerçant à temps non complet les fonctions de gardien du camping) pour la réalisation d'une mission d'agent technique randonnée pour l'intercommunalité à hauteur de 40 % d'un temps complet.

Article 5

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-129	Avenant à la convention portant création du service commun « communication »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-043 du 11 avril 2023 ;
Considérant la démarche d'administration partagée ;
Considérant la création du service commun « Communication » ;
Considérant qu'il convient de modifier la convention portant création du service commun « Communication » afin d'adapter les critères de répartition des coûts du service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier par avenant la convention relative à la création d'un service commun « Communication » entre Terres d'Argentan Interco, la commune d'Argentan et le CCAS d'Argentan afin d'adapter les critères de répartition des coûts du service en les faisant correspondre à la réalité de l'activité du service.

Article 2

De dire que le volume de temps de travail du service fera l'objet d'une répartition forfaitaire à hauteur de 49 % pour la Ville d'Argentan, 49 % pour la communauté de commune Terres d'Argentan Interco et 2 % pour le CCAS.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-130	Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire « santé » souscrite par le Centre de gestion de l'Orne

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11 ;
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu la délibération du Centre de gestion n° 2022/35 du 28 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » ;
Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN ;
Considérant l'intérêt de rejoindre la convention de participation afin de proposer des tarifs et des garanties avantageuses pour les agents, en matière de complémentaire santé ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 10 septembre 2025 ;
Considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN.

Article 2

D'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Alexandra BELHACHE, 6^{ème} adjointe déléguée, à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

Article 4

D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian LADAME', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric LEVEILLÉ', written in a cursive style with a large initial 'F'.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-131	Contrat de Ville – Programmation 2025 (1^{ère} enveloppe)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-041 du 8 avril 2024 approuvant le Contrat de Ville d'Argentan 2024/2030 signé le 5 septembre 2024 ;
Considérant la réunion du comité de pilotage du Contrat de Ville du 3 juin 2025 ;
Considérant les différents échanges entre la collectivité, la sous-Préfecture et la Préfecture suite au Comité de pilotage du 3 juin 2025, à l'issue desquels a été arrêtée la liste des actions retenues au titre de la première enveloppe 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 11 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte du programme d'actions 2025 du Contrat de Ville au titre de la première enveloppe, pour un total de 126 500 € :

Intitulé de l'action	Nom du porteur	Avis et montant accordés
Secteur jeunesse, un laboratoire d'expérimentation et d'innovation	Ville d'Argentan - Maison du Citoyen	Avis favorable 1 000 €
Ecrire pour relier	Association Lyre d'Orphée	Avis favorable 1 400 €
Intégration et amélioration du cadre de vie des apprenants sur le territoire d'Argentan	Association Les Mots Du Bout Du Monde	Avis favorable 2 000 €
Les Echos du Festival du Film d'Education d'Argentan	CEMEA	Avis favorable 4 500 €
Animation d'un lieu de convivialité	Association Deci Dela	Avis favorable 3 700 €
Vie quotidienne et numérique	Association Maison des Mots	Avis favorable 2 520 €

Projet d'été de la Bibliothèque de Rue de la Vallée d'Auge	Association Secours Catholique	Avis favorable 3 000 €
Wi-Filles Camp	FACE Normandie	Avis favorable 2 500 €
Parentaise 2024	Ville d'Argentan - MDC	Avis favorable 2 000 €
Programme de Réussite Educative (PRE)	CCAS - PRE	Avis favorable 41 000 €
Devenir acteur de son changement	Passerelles Théâtre	Avis favorable 2 500 €
Flashcoop	Mission Locale	Avis favorable 3 500 €
Accélérateur Création Individuelle Germinal - Orne	Germinal	Avis favorable 2 000 €
Posture professionnelle	APIS	Avis favorable 5 000 €
Projet photo "Se dévoiler tout un art"	AIPAA	Avis favorable 4 000 €
Formation linguistique et ateliers de préparation à la mobilité	Association Maison des Mots	Avis favorable 4 000 €
"Pop et Hip-Hop Orchestra", édition 1 !	Association pour la promotion de la culture dans l'Orne	Avis favorable 2 000 €
Orchestre à l'école Anne Frank	Terres d'Argentan - Conservatoire	Avis favorable 2 000 €
Les jeunes d'Argentan découvrent et explorent l'espace	Association Planète Sciences	Avis favorable 2 500 €
Comédie musicale autour des Jeux Olympiques	Association Générations en Mouvement	Avis favorable 3 000 €
Partenariat culturel - Les Provinces créatives	Ville d'Argentan - Quai des Arts	Avis favorable 3 000 €
Actions de sensibilisation dans les QPV afin de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre les discriminations par le sport et la participation citoyenne à la vie de quartier	APF France Handicap - Délégation de l'Orne	Avis favorable 2 000 €
Réseau des acteurs luttant contre les violences conjugales sur le territoire d'Argentan	Association L'ETAPE	Avis favorable 1 000 €
BMX pour tous	Argentan BMX	Avis favorable 1 000 €
Formation au permis B - Argentan	Association Mobylis	Avis favorable 5 000 €
Accompagnement au changement et sensibilisation à l'éco-mobilité	Association Mobylis	Avis favorable 6 000 €
Animation, suivi et évaluation du Contrat de Ville	Ville d'Argentan - Service Cohésion Sociale	Avis favorable 9 500 €
Forum de l'emploi	Association l'Etape	Avis favorable 4 880 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-132	Subvention à l'association « Compagnie Le Théâtre » pour la réalisation d'un projet théâtral en partenariat avec la Maison du citoyen

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 qui précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;
Considérant la demande de subvention présentée par la Compagnie « Le Théâtre », en vue de financer un projet théâtral « Au cœur de la Commedia » du 21 au 23 août 2025 dans le quartier Vallée d'Auge, en partenariat avec la Maison du Citoyen ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 11 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer pour 2025 une subvention d'un montant de 455 € à l'association « Compagnie Le Théâtre », pour la réalisation d'un projet théâtral « Au cœur de la Commedia » du 21 au 23 août 2025 dans le quartier Vallée d'Auge, en partenariat avec la Maison du Citoyen.

Article 2

De dire que ce montant sera imputé à la rubrique 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Article 3

De rappeler que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan », faute de quoi ils pourraient être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
--	--

Date de convocation
16 septembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 30
Pouvoir : 1
Votants : 29

Vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2025

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

N'ont pas pris part au vote : MONTEGGIA Martine ; TERRÉ Françoise.

2025-133	Subvention exceptionnelle à l'association « Le jardin du quartier des Provinces – Le jardin aux mille couleurs »
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 qui précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Le jardin du quartier des Provinces – Le jardin aux mille couleurs » pour lui permettre de régulariser un arriéré de factures d'électricité suite à des erreurs d'attribution de compteur et de domiciliation des factures pour l'occupation d'une cave dont elle n'était plus utilisatrice ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer pour 2025 une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 881,64 € à l'association « Le jardin du quartier des Provinces – Le jardin aux mille couleurs »

Article 2

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 348 « Vie sociale et citoyenneté », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 29 <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim. <u>N'ont pas pris part au vote</u> : CHOQUET Brigitte ; THIERRY Anne-Charlotte.
2025-134	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du quartier Saint-Michel Vallée d'Auge - Mise à disposition préalable d'un terrain auprès d'Orne Habitat pour la construction de dix logements

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° D21-095 du 14 juin 2021 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel Vallée d'Auge ;
Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel Vallée d'Auge signée le 11 janvier 2022 ;
Considérant l'opération de construction de 10 logements par Orne Habitat prévue dans la convention de renouvellement urbain référencée comme suit « Reconstitution de 10 logements hors QPV A. Frank 14 rue Guynemer » ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 8 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De mettre à disposition auprès d'Orne Habitat un terrain d'une surface comprise entre 3 500 m² et 4 000 m² (partie de la parcelle AZ107) dans l'attente d'une cession foncière effective à définir ultérieurement.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-135	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au TE 61 pour le génie civil de télécommunication et l'effacement de réseaux électriques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-011 du 12 février 2024 concernant l'inscription de travaux d'effacement de réseaux au programme du Territoire d'énergie Orne ;
Considérant le projet d'aménagement du quartier Vallée d'Auge et Saint Michel et la nécessité de réaliser l'effacement des réseaux ;
Considérant les projets de conventions avec le TE 61 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 8 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération du Conseil municipal n° 2024-011 du 12 février 2024.

Article 2

De proposer au Conseil municipal, conformément à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, le génie civil des travaux d'éclairage publics, de télécommunication / réseaux numériques avec le TE 61,

- De valider l'APS (Avant Projet Sommaire) et de signer la convention individuelle pour le génie civil de télécommunication et les travaux d'effacement des réseaux électrique pour la tranche 1 (conformément au plan joint), auprès du TE 61.

Le coût des travaux (phase APS) est estimé pour de la ville d'Argentan à :

- 105 581 € TTC pour les travaux de génie civil télécommunication
- 369 234.60 € TTC pour les travaux d'effacement des réseaux électriques. Est à déduire ce montant les aides du TE 61 selon l'année de financement

- de demander que le TE61 puisse faire les APS (Avant Projet Sommaire) pour les tranches 2 et 3 (conformément au plan joint).

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le :	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-136	Convention de servitudes avec la société ENEDIS – Parcelle AH 892

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-31 ;
Vu le code de l'énergie ;
Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;
Considérant le projet de convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique d'électricité entre la Ville d'Argentan et la société ENEDIS visant à abandonner et à déposer 45 mètres linéaires de réseau en façade sur l'immeuble situé rue de la Vieille Prison, pour cause de démolition de l'immeuble sur la parcelle AH 892, et de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle désignée sur une longueur totale d'environ 6 mètres ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 8 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social est ENEDIS, 4 Place de la Pyramide 92 800 PUTEAUX représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilitée et la commune d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle AH 892.

Article 4

De préciser que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style with a large initial 'F'.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-137	Projet d'établissement et règlement unique de fonctionnement des crèches

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ;
Vu la délibération n° 2023-082 du 26 juin 2023 approuvant le règlement unique de fonctionnement des crèches ;
Considérant que les conventions de prestation de service unique (PSU) des crèches doivent être renouvelées à la fin de l'année 2025 et nécessite de transmettre à la Caisse d'allocations familiales de l'Orne le nouveau projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des structures ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 11 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibérations municipale délibération n° 2023-082 du 26 juin 2023 approuvant le règlement unique de fonctionnement des crèches.

Article 2

D'approuver le projet d'établissement actualisé et le règlement de fonctionnement unique des crèches, annexés à la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-138	Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Référentiel National des Relais Petite Enfance ;
Considérant que le projet de fonctionnement est un document de référence visant à définir le travail du Relais Petite Enfance pour plusieurs années ;
Considérant que la notion de guichet unique d'information aux familles, l'analyse de pratique des professionnels et la promotion de l'axe individuel sont des axes mis en avant dans la rédaction de ce projet de fonctionnement ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 11 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2025-2028, annexé à la présente délibération.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-139	Quai des Arts – Conventions de parrainage et de partenariat

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;
Considérant que les parrains et les partenaires suivants : le JOURNAL DE L'ORNE, ICI NORMANDIE et DALKIA souhaitent apporter leur soutien à l'activité du Quai des Arts de la Ville d'Argentan ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 8 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de parrainage pour la saison 2024-2025 avec la société DALKIA sise 204 rue Sadi Carnot – 59350 Saint André Lez Lille

Article 2

D'approuver les conventions de partenariat pour la saison 2023-2024 avec La Brèche, Pôle National Cirque de Normandie, sise rue de la Chasse verte, B.P. 238 – 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Article 3

D'approuver les conventions de partenariat pour le Festival des Trop Petits 2025 avec :

- Le JOURNAL DE L'ORNE sis 3 bis avenue de la forêt Normande, 61200 Argentan
- La station radio ICI NORMANDIE sise 12 rue Rosa Parks, 14 053 Caen CEDEX 04

Article 4

D'approuver les conventions de partenariat pour la saison 2025-2026 avec Terres d'Argentan Interco, 12 route de Sées, 61200 ARGENTAN.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Anne-Charlotte THIERRY, conseillère municipale déléguée, à signer les conventions.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A blue ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style with a large initial 'F'.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 22 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoir : 1 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2025	Le vingt-deux septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.
2025-140	Convention de mise à disposition du centre de tir à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant que la ville d'Argentan s'est dotée d'un centre de tir, équipement de haut niveau, situé au lieu-dit Les Beauvais sur la commune d'Argentan ;
Considérant que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne a participé au financement de l'opération relative à la construction du centre de tir à hauteur de 80 000 € et de l'installation du sanglier courant à 25m et 50m extérieur dans la zone du 300m ouvert ;
Considérant que la ville d'Argentan entend définir le cadre applicable à la mise à disposition de l'équipement à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 8 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention pour la mise à disposition du centre de tir de la ville d'Argentan à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne, représentée par son président, Monsieur Christophe de BALORRE.

Article 2

D'approuver que la convention soit passée, à titre gracieux, pour une durée de vingt (20) ans à compter du 1^{er} octobre 2025.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe JIDOUARD, 1^{er} adjoint délégué, à signer la convention de mise à disposition et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

